



MAIRIE DE BUIRE
02500 BUIRE
03 23 99 33 44
contact@buire.fr

Budget Primitif 2026

Note synthétique de présentation

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Pour rappel, en 2024, la commune a changé de nomenclature budgétaire et est passée de la M14 à la M57. Ce qui a engendré quelques changements au niveau des imputations, supprimé les dépenses imprévues et rendu possible la fongibilité des crédits.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 704 577,90€.

1) Les dépenses de fonctionnement

	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Évolution
011 – Charges à caractère général	223 370,00 €	228 900,00€	2,48%
012 – Charges de personnel	323 000,00 €	333 000,00€	3,10%
014 – Atténuations de produits	1 900,00 €	3 150,00€	65,79%
65 – Autres charges de gestion courante	67 110,00 €	69 310,00€	3,28%
Total dépenses prévisionnelles de fonctionnement	615 380,00€	634 360,00€	3,08%
023 – Virement à la section d'investissement	107 253,50€	70 217,90€	-34,53%
Total	722 633,50€	704 577,90€	-2,50%

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 2,50% par rapport au budget prévisionnel de 2025.

Au **chapitre 011**, les charges à caractère général représentent 32,49% des dépenses de fonctionnement et sont en légère augmentation par rapport au budget prévisionnel de 2025.

Au **chapitre 012**, les charges de personnel représentent 47,26% des dépenses de fonctionnement prévisionnelles. Une légère augmentation de 3,10% est constatée. Les dépenses de personnel sont maîtrisées.

Le **chapitre 014** « atténuation de produits », représentent 0,46% des dépenses de fonctionnement prévisionnelles.

Le **chapitre 65** concerne principalement les indemnités et cotisations des élus ainsi que les subventions attribuées aux associations. Il représente 9,84% des dépenses de fonctionnement.

Le **023** correspond à la différence entre la somme des recettes de fonctionnement et celle des dépenses de fonctionnement. Cette somme est également reprise au 021 des recettes d'investissement.

2) Les recettes de fonctionnement

	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Évolution
013 – Atténuations de charges	20 000,00€	6 000,00€	-70,00%

70 – Produits de services	13 000,00 €	12 700€	-2,31%
73 – Impôts et taxes	341 834,38 €	349 834,38€	2,34%
74 – Dotations, subventions et participations	161 723,17 €	174 975,13€	8,19%
75 – Autres produits de gestion courante	20 500,00 €	21 500,00€	4,88%
Total recettes prévisionnelles de fonctionnement	557 057,55 €	565 009,51€	1,43%
002 – Excédent antérieur de fonctionnement reporté	165 575,95 €	139 568,39€	-15,71%
Total	722 633,50 €	704 577,90€	-2,50%

Les prévisions des recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 2,50%.

Au **chapitre 013** « atténuations de charges » sont inscrits les remboursements de l'Etat sur les contrats Parcours Emploi Compétences (contrats PEC). L'évolution de -70% correspond à la probable non reconduction des financements des contrats PEC sur cette année.

Au **chapitre 70** « produits des services » accueille les recettes liées à la vente des tickets de cantine et aux locations de salles communales.

Le **chapitre 73** « impôts et taxes » comprend les taxes foncières, la dotation de solidarité communautaire (CC3R) et les taxes sur les pylônes électriques. Les taux d'impositions sont maintenus pour l'année 2026.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 50,80%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,48%
- Taxe d'habitation : 10,96%

Au **chapitre 74** « dotations subventions et participations » sont versées les dotations de l'Etat telles que la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui composent la dotation globale de fonctionnement. La part FCTVA et la compensation de la taxe foncière de l'Etat sont également versées sur ce chapitre.

Au **chapitre 75** « autres produits » sont inscrits les revenus des immeubles (locations logement communaux).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 186 904,86€

1) Les dépenses d'investissement

	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
--	-------------------------	-------------------------

21 – Immobilisations corporelles	119 124,72€	128 139,60€
23 – Immobilisation en cours	39 380€	0€
204 - Subventions d'équipement versées	0€	0€
27 – Autres immobilisations financières	0€	0€
Total des dépenses prévisionnelles d'investissement	158 504,72€	128 139,60€
Restes à réaliser	126 404,82€	23 698,93€
001 – Déficit d'investissement reporté	72 088,73€	35 066,33€
Total des dépenses prévisionnelles d'investissement cumulées	356 998,27€	186 904,86€

Détail des investissements de l'année 2026

	Restes à réaliser 2025	Budget 2026
Matériel cantine	4 835,52 €	
Désherbeur	5 987,61 €	
Gouttières chéneaux	4 987,00 €	
Réseau eaux pluviales	7 888,80 €	
Aménagement bureau direction école		3 000,00 €
Illuminations		3 000,00 €
Acquisition terrain les enclos		5 000,00 €
Livres bibliothèque		500,00 €
Ecole portail vidéo chaudière		55 751,00 €
Clôture bassin de rétention complexe sportif		5 000,00 €
Clôture city stade		5 000,00 €
Matériel technique		3 350,00 €
Défibrillateur école		2 000,00 €
Mobilier école		2 461,00 €
Reboisement		6 000,00 €
Voirie - caniveaux les Enclos		7 500,00 €
Voirie - caniveaux place Clichy		2 500,00 €
Aménagements (panneaux, jeux, structures)		3 000,00 €

Epareuse		22 000,00 €
Rideaux mairie		2 077,60 €
Déficit d'investissement reporté		35 066,33€
TOTAL	23 698,93€	163 205,73€
Somme RAR + dépenses d'investissement prévisionnelles		186 904,86€

2) Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement mobilisées en 2026 pour financer les investissements comprennent :

- Le virement de la section de fonctionnement
- Les subventions, dotations et le FCTVA (Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), maintenu au taux de 16,404%.

	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026	Évolution
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	22 103,22 €	25 921,70€	
13 – Subventions d'investissement	29 148,00 €	32 000€	
Total recettes prévisionnelles d'investissement	51 251,22 €	57 921,70€	13,02%
021 – Virement à la section de fonctionnement	107 253,50 €	70 217,90€	-34,53%
Total recettes prévisionnelles d'investissement de l'exercice	158 504,72 €	128 139,60€	
Restes à réaliser	86 063,70 €	10 000,00€	
1068 – Solde année N-1	112 429,85 €	48 765,26€	
Total des recettes prévisionnelles d'investissement cumulées	356 998,27 €	186 904,86€	-47,65%

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont en baisse de 47,65% par rapport à 2025. Ceci s'explique par le délai très court entre les élections et le vote du budget et

Par ailleurs, au **chapitre 10**, il est tenu compte d'une hausse du FCTVA. Pour rappel, la commune perçoit le FCTVA 2026 pour des travaux d'investissements éligibles réalisés en 2024.

Le FCTVA perçu en 2025 correspondait donc à des travaux réalisés en 2023.

La commune a donc réalisé plus de dépenses éligibles en 2024 qu'en 2023.

ETAT DE LA DETTE

La commune de Buire n'est pas endettée.